Pêche Artisanale Maritime: Entre Subsistance et Durabilité des ressources marines au Bénin

La pêche artisanale maritime au Bénin est une source majeure de revenus pour les communautés côtières. Cependant, les défis liés à la durabilité des ressources marines et à la gestion efficace de cette activité se font ressentir.

Bénéficiant des eaux fertiles de l\\\’océan Atlantique, le Bénin abrite un total de 47 sites de débarquement, où environ 4 305 pêcheurs artisans, en majorité de nationalité béninoise, exercent leur métier. C’est plus de 600 000 emplois directs ou indirects et contribuant à hauteur de 3,5% au PIB national.

Cependant, malgré une production totale de 74 000 tonnes en 2022, dont 75% proviennent de la pêche artisanale, un déficit de 146 000 tonnes persiste par rapport à une demande de 220 000 tonnes. Pour combler cet écart, les importations ont considérablement augmenté depuis 2008.

Ces chiffres témoignent non seulement de l\\\’importance de ce secteur, mais aussi révèlent des défis majeurs, notamment la menace de la surpêche, qui met en péril l\\\’équilibre fragile des écosystèmes marins.

A Djeffa plage, Ahouandji en passant par Fonsa Pahou, Lokoué, Djondji, Zogbédji à Hilla Condji, les pêcheurs artisans sont de plus en plus conscients des enjeux de la pêche durable au Bénin.

C’est le cas du sieur K. Folly, pêcheur avec plus de deux décennies d\\\’expérience. Il explique avec une grande

préoccupation : « Lorsque nous nous aventurons sur les eaux, une préoccupation constante nous habite : quelle quantité et quelle qualité de poissons nos enfants hériteront-ils ? ». C’est pourquoi, il nous est arrivé de penser qu\\\’il serait judicieux de laisser la mer en repos pendant au moins six mois avoue-t-il avant de soutenir que cette approche contribuerait à prévenir la surpêche en offrant aux poissons le temps de se reproduire avant d\\\’être capturés.

Cependant, K. Folly fait part de la réalité complexe à laquelle les pêcheurs font face au quotidien. « La demande et le coût de la vie ne cessent d\\\’augmenter, ce qui rend difficile la recherche d\\\’activités alternatives capables de remplacer la pêche. Nous sommes contraints de continuer à travailler tout en ayant un œil sur la loi.»

Malgré les difficultés, il souligne l\\\’engagement des pêcheurs à respecter les réglementations en vigueur. Cette perspective met en lumière les efforts constants déployés par les pêcheurs pour équilibrer leurs activités vitales avec la nécessité de préserver les ressources marines.

Il est indubitable que la pêche artisanale maritime au Bénin joue un rôle vital en tant que source de subsistance et élément clé de la richesse culturelle des communautés côtières. Cependant, comme sieur Folly, une gestion rigoureuse des ressources marines et une régulation appropriée s\\\’avèrent indispensables pour garantir la durabilité de cette activité dans le pays.

Un œil sur la Loi-Cadre pour la Pêche et l\\\’Aquaculture au Bénin

Bientôt dix ans que le Bénin a adopté une approche proactive pour préserver ses écosystèmes aquatiques et gérer durablement ses ressources halieutiques. Il s’agit de la Loi-cadre n° 2014-19 du 07 août 2014 relative à la pêche et à l\\\’aquaculture en République du Bénin. Cette législation

intègre des mesures essentielles de conservation pour le secteur de la pêche.

Dans le but de préserver les stocks halieutiques, l\\\’article 73 de cette loi interdit strictement l\\\’utilisation d\\\’engins et de méthodes de pêche incompatibles. Les barrages à poissons, communément appelés « acadja », les engins coniques à contre-courant « dogbo », et les engins à poches multiples pour la capture de crevettes et crabes, les « gbagbaloulou », figurent parmi les méthodes proscrites.

L\\\’article 78 exige une autorisation préalable pour l\\\’introduction de nouveaux engins de pêche. La protection de la biodiversité aquatique est aussi soulignée par les articles 79 et 80, qui interdisent respectivement la pêche, la détention et la commercialisation de mammifères aquatiques et de tortues marines. Chose que K. Folly et ses collègues de Togbin ne cessent de se rappeler au cours de leurs différentes causeries.

Malgré leur besoin de vivre de la sueur de leur front, ils sont encouragés à respecter les dispositions règlementaires en particulier la loi-cadre de 2014 sur la pêche et l\\\’aquaculture. Cette loi représente un fondement solide dans les efforts du Bénin pour garantir une pêche durable le long de ses côtes.

Megan Valère SOSSOU

Pêche durable au Bénin :

CEMLAWS Africa et CCM à travers ECO BENIN renforcent les capacités des médias et des OSC

Dans le cadre de leur projet intitulé « Promouvoir les capacités locales pour faire face aux impacts déstabilisants des navires de pêche étrangers dans le golfe de Guinée et en Mauritanie », le Centre for Maritime Law and Security Africa (CEMLAWS Africa) et le Centre for Coastal Management (CCM) de l\\\'Université de Cape Coast, en collaboration avec leur partenaire ECO BENIN, ont organisé un atelier de formation le 23 mai 2023 à Cotonou.

Il s'agit d'un programme de formation et de renforcement de capacités pour les médias, les Organisations de la Société Civile du secteur de la pêche et les acteurs communautaires sur les activités et les impacts des navires de pêche en haute mer.

Le Préfet maritime du Bénin, le capitaine de Verseau Fernand Maxime AHOYO en ouvrant officiellement l'atelier a déclaré *« L'atelier que nous entamons représente une occasion unique de rassembler les acteurs clés les médias, les organisations de la société civile et les acteurs communautaires qui jouent un rôle crucial dans la sensibilisation, la mobilisation et la mise en œuvre des mesures concrètes pour lutter contre les effets déstabilisant de la pêche ».*

C'est pourquoi, a-t-il souligné, cet atelier ne se limite pas à une rencontre ponctuelle mais qui marque un début de partenariat solide et durable. Il n'a pas manqué d'encourager les participants à établir des liens, à partager leurs

expériences et à travailler ensemble pour assurer un avenir marin durable et plus efficace.

A noter que plusieurs présentations ont permis aux participants de mieux comprendre la situation actuelle de la pêche au Bénin et les défis auxquels elle est confrontée. Les sujets abordés comprenaient le secteur de la pêche artisanale et industrielle au Bénin, la gouvernance et la transparence dans le domaine de la pêche, le cadre juridique international régissant la pêche, ainsi qu\\\’un aperçu de l\\\’administration et de la gouvernance de la pêche au Bénin.

Parmi les défis du secteur de la pêche au Bénin, Herman Kasseau GANGBAZO, Chef du Service Aménagement et Gestion des Pêcheries à la Direction de la Production Halieutique, a souligné l\\\’importance de mieux connaître les stocks de poissons, de lutter contre la pêche illicite (INDNR) et d\\\’élaborer des plans d\\\’aménagement et de gestion des pêcheries. Il a également souligné la nécessité d\\\’améliorer le système de suivi statistique des pêches, de renforcer les capacités en matière de sécurité maritime, de surveiller les activités en mer, de contrôler l\\\’accès aux pêcheries artisanales et d\\\’immatriculer progressivement les embarcations.

Des participants engagés et mieux aguerris pour une pêche transparente et durable

Zéphirin AMEDOME est Secrétaire Général de l’Union Nationale des pêcheurs marins, artisans et assimilés du Bénin. Cet atelier est pertinent à l’en croire car il permet de mieux outiller et bien informer les pêcheurs et assimilés de Kraké à Hilacondji sur les réalités de la pêche afin de freiner la diminution des ressources.

Quant au rôle des médias, Cécile GOUDOU KPANGON, journaliste à

l\\\’Office de Radiodiffusion et de Télévision du Bénin (ORTB), a souligné la nécessité d\\\’accéder à l\\\’information et de la rendre disponible à tous les acteurs et à la population.

« Nos auditeurs, nos téléspectateurs et nos lecteurs ont besoin de savoir les ressources halieutiques dont dispose le Bénin, comment est-ce que le secteur se comporte ?, comment est-ce qu’on gère ces ressources ? » a-t-elle laissé entendre avant d’ajouter *« c’est aussi un rôle de veille que nous avons à attirer l’attention des gouvernants sur les nécessités d’une meilleure gestion du secteur. »*

Les participants à cet atelier ont acquis des compétences et une expertise en matière de lois sur la pêche, ainsi qu\\\’une meilleure compréhension des impacts de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) et des activités des navires de pêche artisanale. Aux termes de l’atelier des attestations ont été décernées aux participants. Gauthier AMOUSSOU, Coordinateur de l\\\’ONG ECO BENIN, a exprimé son espoir de voir les médias fournir des informations sur la pêche et inonder l\\\’espace public avec ces informations.

Megan Valère SOSSOU

Les coulisses du massacre des tortues marines au Bénin

• Une trentaine de tortues retrouvées mortes à la plage de Cotonou en moins d’un mois.

• Les pêcheurs marins des bateaux « Khely Khely » pointés du

doigt.

• Des pêcheurs locaux transportent des tortues marines à Ganvié, Aguégué, Ahuansouri-Agué.

• Des autorités régaliennes en spectateur

• Nature Tropicale ONG décrit une scène atroce sur les tortues marines au Bénin.

Alors qu'elles peuplent nos océans depuis plus de 150 millions d'années, les tortues marines, officiellement protégées depuis 1991, rencontrent encore de nombreuses menaces rendant leur conservation difficile. Aujourd'hui, six des sept espèces vivantes sont considérées comme menacées ou gravement menacées.

Bien que le Bénin ait signé et ratifié plusieurs conventions internationales en faveur de la protection des espèces menacées, il fait face depuis quelques mois et beaucoup plus intensément en juillet et début août 2022 à la recrudescence d'attaques contre les tortues marines aux large de ses 125 Km de cote.

L'alerte sur les attaques visant les tortues marines a été donnée par des pêcheurs acquis à la cause des tortues et éco-gardes accompagnés par Nature Tropicale ONG, une organisation spécialisée dans la conservation de la nature, membre de l'UICN qui place la protection des tortues au premier rang de ses actions. Joséa DOSSOU BODJRENOU est le Directeur de Nature Tropicale ONG. Il décrit une hécatombe ciblant les tortues marines.

Du braconnage sauvage de ces espèces migratrices

Il s'agirait de certains pêcheurs marins qui utilisent des techniques nécessitant l'emploi des filets dormants laissés en mer pendant trois jours. Des filets, fantômes dorment pendant trois jours et empêchent le passage aux tortues tout en

occasionnant leur mort. Sont également à l'origine de ce drame, les bateaux khely khely connus pour leurs mauvaises pratiques de pêche.

La pêche au chalut est une forme de pêche qui consiste à deux pirogues de se mettre à moins de 20, 30, 50 mètres avec de longs filets. Elles vont à une grande vitesse en raclant tout sur leur passage. Des pêcheurs sont mécontents que les tortues détruisent leurs filets une fois piégés. Cependant, à défaut de les libérer, ces derniers préfèrent les tuer en leur assénant des coups puis en les démembrant.

Conséquence, plus d'une trentaine de tortues mortes ont été enregistrées en moins d'un mois en ce début de saison des pontes sur les côtes béninoises. Deux espèces de tortues sur les quatre (04) espèces habituées à la côte béninoise font partie des victimes de cette attaque. Il s'agit des espèces de torture Olivâtre et Luth souvent démembrées par les pêcheurs alors que cette période correspond à celle de la présence effective des tortues au Bénin.

Aux dires de Joséa DOSSOU-BODJRENOU, cette période couvre juin-juillet-août jusqu'en novembre et décembre. Autrement dit, le dernier semestre de chaque année, les tortues sont plus fréquentes sur les plages. Et pour cause, elles viennent pondre dans les plages sablonneuses du Bénin. Une période propice également aux baleines, aux lamantins d'Afrique, aux dauphins proches des côtes surtout pour la reproduction.

Actuellement, la situation reste telle. « Rien n'a encore changé » dixit Joséa DOSSOU-BOJRENOU avant de demander des actions fortes de l'État. Le manque d'application des textes régissant la gestion de ces ressources naturelles favoriserait la situation. « Si les textes relatifs à la pêche et à la pisciculture étaient rigoureusement mis en application, on pourrait parler de début de règlement de la situation. Mais ce n'est pas le cas, regrette-t-il. »

Pour preuve, des tortues marines seraient retrouvées sur des lacs du Bénin. Des pêcheurs locaux qui se permettent de transporter des tortues marines à Ganvié, Aguégué, Ahuansouri-Agué.

Des pistes de solution existent pourtant

Le Directeur de Nature Tropicale ONG propose un contrôle des barques et l'application de la loi au cas où une tortue se retrouverait dans la barque d'un pêcheur. Sinon, se désole-t-il, tant que l'impunité demeure, ces espèces intégralement protégées continueront de souffrir et ce sera une perte de temps pour les activistes bénévoles.

Quand même, il plaide que lors de l'élaboration des Plans d'Actions à la Gestion de ces Aires Marines, qu'on tienne compte de la collaboration des pêcheurs en mettant à leurs dispositions un système de dédommagement quand leurs filets sont déchirés par les tortues. Il propose également que lorsque des zones seront délimitées pour la pêche interdite, il faille donner des moteurs hors-bords ou des barques aux associations des pêcheurs pour qu'ils aillent plus loin pour faire la pêche.

À l'État, aux pêcheurs et aux populations, il lance un vibrant message de prise de conscience. « L'État doit prendre ses responsabilités et agir en faveur de ces espèces… C'est une question de conscience spirituelle », a-t-il indiqué avant d'exhorter les hors-la-loi au respect de la loi, car la présence des tortues dans la mer favorise la multiplication de certaines espèces de poissons.

Des prouesses malgré le contexte

Cette situation n'a guère émoussé l'ardeur de Nature Tropicale ONG qui a procédé comme à son habitude, à la libération en mer de près d'une centaine de bébés tortues marines ce jeudi 11 août 2022. C'était à la plage de Tokplégbé dans le premier arrondissement de Cotonou.

Une action réalisée communément avec la brigade forestière de protection de la zone côtière, la police fluviale, la brigade de protection du littoral et de la lutte antipollution. Ces derniers sont issus des œufs collectés, incubés et sécurisés par les écogardes du littoral formés par Nature Tropicale ONG. Des bénévoles et éco-gardes qui continuent de travailler malgré le contexte. Un sacrifice qui ne se fera pas pendant toute la vie avertit Joséa DOSSOU BOJRENOU.

Megan Valère SOSSOU

Pêche Artisanale Maritime: Entre Subsistance et Durabilité des ressources marines au Bénin

La pêche artisanale maritime au Bénin est une source majeure de revenus pour les communautés côtières. Cependant, les défis liés à la durabilité des ressources marines et à la gestion efficace de cette activité se font ressentir.

Bénéficiant des eaux fertiles de l'océan Atlantique, le Bénin abrite un total de 47 sites de débarquement, où environ 4 305 pêcheurs artisans, en majorité de nationalité béninoise, exercent leur métier. C'est plus de 600 000 emplois directs ou indirects et contribuant à hauteur de 3,5% au PIB national.

Cependant, malgré une production totale de 74 000 tonnes en 2022, dont 75% proviennent de la pêche artisanale, un déficit de 146 000 tonnes persiste par rapport à une demande de 220

000 tonnes. Pour combler cet écart, les importations ont considérablement augmenté depuis 2008.

Ces chiffres témoignent non seulement de l'importance de ce secteur, mais aussi révèlent des défis majeurs, notamment la menace de la surpêche, qui met en péril l'équilibre fragile des écosystèmes marins.

A Djeffa plage, Ahouandji en passant par Fonsa Pahou, Lokoué, Djondji, Zogbédji à Hilla Condji, les pêcheurs artisans sont de plus en plus conscients des enjeux de la pêche durable au Bénin.

C'est le cas du sieur K. Folly, pêcheur avec plus de deux décennies d'expérience. Il explique avec une grande préoccupation : « Lorsque nous nous aventurons sur les eaux, une préoccupation constante nous habite : quelle quantité et quelle qualité de poissons nos enfants hériteront-ils ? ». C'est pourquoi, il nous est arrivé de penser qu'il serait judicieux de laisser la mer en repos pendant au moins six mois avoue-t-il avant de soutenir que cette approche contribuerait à prévenir la surpêche en offrant aux poissons le temps de se reproduire avant d'être capturés.

Cependant, K. Folly fait part de la réalité complexe à laquelle les pêcheurs font face au quotidien. « La demande et le coût de la vie ne cessent d'augmenter, ce qui rend difficile la recherche d'activités alternatives capables de remplacer la pêche. Nous sommes contraints de continuer à travailler tout en ayant un œil sur la loi.»

Malgré les difficultés, il souligne l'engagement des pêcheurs à respecter les réglementations en vigueur. Cette perspective met en lumière les efforts constants déployés par les pêcheurs pour équilibrer leurs activités vitales avec la nécessité de préserver les ressources marines.

Il est indubitable que la pêche artisanale maritime au Bénin joue un rôle vital en tant que source de subsistance et

élément clé de la richesse culturelle des communautés côtières. Cependant, comme sieur Folly, une gestion rigoureuse des ressources marines et une régulation appropriée s'avèrent indispensables pour garantir la durabilité de cette activité dans le pays.

Un œil sur la Loi-Cadre pour la Pêche et l'Aquaculture au Bénin

Bientôt dix ans que le Bénin a adopté une approche proactive pour préserver ses écosystèmes aquatiques et gérer durablement ses ressources halieutiques. Il s'agit de la Loi-cadre n° 2014-19 du 07 août 2014 relative à la pêche et à l'aquaculture en République du Bénin. Cette législation intègre des mesures essentielles de conservation pour le secteur de la pêche.

Dans le but de préserver les stocks halieutiques, l'article 73 de cette loi interdit strictement l'utilisation d'engins et de méthodes de pêche incompatibles. Les barrages à poissons, communément appelés « acadja », les engins coniques à contre-courant « dogbo », et les engins à poches multiples pour la capture de crevettes et crabes, les « gbagbaloulou », figurent parmi les méthodes proscrites.

L'article 78 exige une autorisation préalable pour l'introduction de nouveaux engins de pêche. La protection de la biodiversité aquatique est aussi soulignée par les articles 79 et 80, qui interdisent respectivement la pêche, la détention et la commercialisation de mammifères aquatiques et de tortues marines. Chose que K. Folly et ses collègues de Togbin ne cessent de se rappeler au cours de leurs différentes causeries.

Malgré leur besoin de vivre de la sueur de leur front, ils sont encouragés à respecter les dispositions règlementaires en particulier la loi-cadre de 2014 sur la pêche et l'aquaculture. Cette loi représente un fondement solide dans les efforts du Bénin pour garantir une pêche durable le long

de ses côtes.

Megan Valère SOSSOU

Pêche durable au Bénin : CEMLAWS Africa et CCM à travers ECO BENIN renforcent les capacités des médias et des OSC

Dans le cadre de leur projet intitulé « Promouvoir les capacités locales pour faire face aux impacts déstabilisants des navires de pêche étrangers dans le golfe de Guinée et en Mauritanie », le Centre for Maritime Law and Security Africa (CEMLAWS Africa) et le Centre for Coastal Management (CCM) de l'Université de Cape Coast, en collaboration avec leur partenaire ECO BENIN, ont organisé un atelier de formation le 23 mai 2023 à Cotonou.

Il s'agit d'un programme de formation et de renforcement de capacités pour les médias, les Organisations de la Société Civile du secteur de la pêche et les acteurs communautaires sur les activités et les impacts des navires de pêche en haute mer.

Le Préfet maritime du Bénin, le capitaine de Verseau Fernand Maxime AHOYO en ouvrant officiellement l'atelier a déclaré *« L'atelier que nous entamons représente une occasion unique de rassembler les acteurs clés les médias, les organisations*

de la société civile et les acteurs communautaires qui jouent un rôle crucial dans la sensibilisation, la mobilisation et la mise en œuvre des mesures concrètes pour lutter contre les effets déstabilisant de la pêche ».

C'est pourquoi, a-t-il souligné, cet atelier ne se limite pas à une rencontre ponctuelle mais qui marque un début de partenariat solide et durable. Il n'a pas manqué d'encourager les participants à établir des liens, à partager leurs expériences et à travailler ensemble pour assurer un avenir marin durable et plus efficace.

A noter que plusieurs présentations ont permis aux participants de mieux comprendre la situation actuelle de la pêche au Bénin et les défis auxquels elle est confrontée. Les sujets abordés comprenaient le secteur de la pêche artisanale et industrielle au Bénin, la gouvernance et la transparence dans le domaine de la pêche, le cadre juridique international régissant la pêche, ainsi qu'un aperçu de l'administration et de la gouvernance de la pêche au Bénin.

Parmi les défis du secteur de la pêche au Bénin, Herman Kasseau GANGBAZO, Chef du Service Aménagement et Gestion des Pêcheries à la Direction de la Production Halieutique, a souligné l'importance de mieux connaître les stocks de poissons, de lutter contre la pêche illicite (INDNR) et d'élaborer des plans d'aménagement et de gestion des pêcheries. Il a également souligné la nécessité d'améliorer le système de suivi statistique des pêches, de renforcer les capacités en matière de sécurité maritime, de surveiller les activités en mer, de contrôler l'accès aux pêcheries artisanales et d'immatriculer progressivement les embarcations.

Des participants engagés et mieux aguerris pour une pêche transparente et durable

Zéphirin AMEDOME est Secrétaire Général de l'Union Nationale des pêcheurs marins, artisans et assimilés du Bénin. Cet atelier est pertinent à l'en croire car il permet de mieux outiller et bien informer les pêcheurs et assimilés de Kraké à Hilacondji sur les réalités de la pêche afin de freiner la diminution des ressources.

Quant au rôle des médias, Cécile GOUDOU KPANGON, journaliste à l'Office de Radiodiffusion et de Télévision du Bénin (ORTB), a souligné la nécessité d'accéder à l'information et de la rendre disponible à tous les acteurs et à la population.

« Nos auditeurs, nos téléspectateurs et nos lecteurs ont besoin de savoir les ressources halieutiques dont dispose le Bénin, comment est-ce que le secteur se comporte ?, comment est-ce qu'on gère ces ressources ? » a-t-elle laissé entendre avant d'ajouter *« c'est aussi un rôle de veille que nous avons à attirer l'attention des gouvernants sur les nécessités d'une meilleure gestion du secteur. »*

Les participants à cet atelier ont acquis des compétences et une expertise en matière de lois sur la pêche, ainsi qu'une meilleure compréhension des impacts de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) et des activités des navires de pêche artisanale. Aux termes de l'atelier des attestations ont été décernées aux participants. Gauthier AMOUSSOU, Coordinateur de l'ONG ECO BENIN, a exprimé son espoir de voir les médias fournir des informations sur la pêche et inonder l'espace public avec ces informations.

Megan Valère SOSSOU